

Compte-rendu de la conférence téléphonique de mardi 31 mars.

4ème conférence

Mme Font nous à fait le compte-rendu succinct de la conférence téléphonique avec le DG.

Le DG nous adresse ses remerciements.

40 000 entreprises sont concernées par les demandes de report des échéances fiscales et sociales pour un montant de 2 milliards. Par contre pas de souplesse pour les versements de TVA et de PAS. Dans la Sarthe, 190 entreprises vont être relances par les SIE pour non versement. Le ministre Lemaire a recommandé de ne pas accorder d'aides aux entreprises qui ne vont pas stopper les versements de dividendes !

Vigilance demandée en trésorerie pour le paiement des factures des entreprises pour des travaux faits par les collectivités.

La campagne IR pourrait quand même commencer le 9 avril. Pas plus de précision pour l'instant.

Information importante : c'est confirmé, TOUTES LES RÉFORMES SONT SUSPENDUES sine die. Donc y compris le SDIF !

À ma question sur le télétravail au CDC, M Pichevin et Mme Châtelain ont répondu que le CDC est différent des CIS ou des CPS. La question a été posée à SRP, il faut une présence physique au CDC (j'ai même entendu un "c'est comme ça !), que de toute façon la Ddfip est limitée par le nombre de portables et que s'il y en avait ils seraient attribués en priorité au personnel empêché. Le CPS de Strasbourg est dans une région très touchée, c'est pour ça que tous les agents sont en télétravail. Pour le CIS, ce sont des agents empêchés qui télétravaillent.

On a aussi eu droit au chapitre sur les mesures barrières qui sont tout à fait respectées au CDC, qu'ils ont des lingettes, qu'ils viennent à pied, etc.

On a appris au passage que 27 portables sont en cours de modification pour du télétravail dans les trésorerie en priorité .

Quant aux congés et RTT, la direction a publié sur Ulysse 72 une FAQ disant qu'aucun jour de RTT ne serait pris pour les personnes placées en autorisation d'absence. Mais une note de la DGAFP dit qu'ils vont prendre 1 jour pour 11 jours d'ASA. Donc, ils vont se renseigner pour savoir comment ça se passe. Pour les congés qui ont été déposés et valides avant le confinement et qui sont inclus dans la période du dit confinement, M Pichevin à demandé à tous les chefs de services de les annuler. Mais j'ai un doute sérieux sur cet ordre, n'ayant rien vu d'écrit et n'ayant pas accès à mon sirhius. À suivre.

15 agents en quatorzaine don't 5 malades du covid et 3 vont bientôt reprendre après la quatorzaine. La reprise du travail ne se fait qu'après validation avec la Mdp, au minimum 14 jours après l'apparition des symptômes. Merci de signaler au RH si vous avez ou êtes en contact avec le virus pour assurer un bon retour au travail à la fin du confinement.

Hier, 145 agents étaient au bureau, 68 en télétravail, 405 en autorisation d'absence et 29 en arrêt maladie (divers motifs)

Tout le monde peut consulter Ulysse et Ulysse72 via le portail DGFIP en mettant ses identifiant et mot de passe de la boîte mail.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

Public: [COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
